



Journal irrégulomadaire de la section CFDT Neopost NISA/NTSA Bagneux

N°3 - juillet 2018

« L'imprimerie et la librairie sont libres »

(Premier article de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse)

Des négociations sérieuses chez Neopost, c'est pour quand ?

Les ordonnances Macron vont entraîner la fusion, avant 2020, des trois instances des représentants du personnel actuelles (IRP) : les délégués du personnel (DP), le comité d'entreprise (CE) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Cette nouvelle instance se nomme le comité social et économique (CSE). Les sections syndicales d'entreprise (SSE) conservent leurs droits à présenter des candidats aux élections, à négocier des accords collectifs d'entreprise et à faire le lien entre les travailleurs de l'entreprise et ceux du monde extérieur.

DP + CE + CHSCT + SSE = CSE + SSE

Naissances : DP 1936 Front populaire, CE 1945 Conseil national de la résistance, SSE 1968 tsunami libertaire, CHSCT 1890 délégués mineurs 1982 Loi Auroux (socialiste). Disparitions : 2020 ordonnances Macron

Afin d'assurer un dialogue social de qualité, la loi permet aux organisations syndicales de négocier le nombre de CSE, l'existence de Commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), de représentants de proximité (RP), leurs compositions, leurs moyens, ainsi que le cadre des négociations avec les OS (Organisations syndicales).

La CFDT a négocié avec la direction une réduction des mandats des IRP de Bagneux afin de planifier les prochaines élections de Bagneux à la même date que celles du Lude, en juin 2019. Nous avons demandé conjointement l'ouverture de négociations pour définir le nouveau cadre du dialogue social. Social et syndical, deux mots encore difficiles à assimiler pour la direction, mais des progrès sont attendus au prochain trimestre.

La direction a déjà annoncé sa préférence pour un conseil économique (un autre CE bien différent de l'actuel) au lieu d'un CSE. Ce conseil économique serait pourvu de la capacité à négocier des accords collectifs d'entreprise, à la place des représentants des organisations syndicales.

DP + CE + CHSCT + SSE = CE

La fédération de la métallurgie CFDT, la FGMM s'est clairement positionnée contre ce conseil économique. Le Symetal a informé la direction qu'il dénoncerait tout accord allant dans ce sens. Quel syndicat serait assez stupide pour abandonner le champ des négociations ?

Le contournement des organisations syndicales, ou de leurs représentants dans l'entreprise, les délégués syndicaux, est une pratique classique des directions.

Chez Neopost, cette pratique est particulièrement développée, et se manifeste notamment en mélangeant négociations et réunions des comités d'entreprises, et en créant des groupes de travail.

En plaçant les négociations dans le cadre des réunions du comité d'entreprise, la direction joue de son rôle de président.e, d'autant plus facilement qu'elle a pris la main sur la rédaction des PV (Procès-verbaux), alors que les vrais patron.e.s de ces comités de salariés sont leurs secrétaires.

La direction filtre les participants aux groupes de travail en en définissant la composition, un seul délégué syndical pour la CFDT, qui en compte deux, et en en filtrant l'accès par l'intermédiaire d'un CCE qu'elle sait orienter.

Cette situation nous prive également d'inviter à la table des négociations des salariés ou des élu.e.s intéressé.e.s, alors que le code du travail nous en donne le droit (L2232-17 Chaque organisation peut compléter sa délégation par des salariés de l'entreprise..).

Le fonctionnement actuel est déjà proche de celui d'un conseil économique, et c'est ce fonctionnement que la direction souhaite entériner.

Cette confusion est d'autant plus facile à maintenir par la direction, que le syndicat majoritaire à Bagneux n'est rien d'autre qu'une émanation du comité d'entreprise.

Pour reprendre le contrôle des moyens démocratiques que le droit du travail nous accorde, pour conclure de bons accords, en particuliers ceux qui vont définir le nouveau cadre du dialogue social, la CFDT demande que les négociations retrouvent leur cadre légal !

Tenue vestimentaire

Dans son projet de nouveau règlement intérieur, la direction voulait interdire le port visible de tout signe politique, syndical, philosophique ou religieux ! Ce qui pouvait s'énoncer plus brutalement par « bosse et tais-toi ! ». La direction s'est finalement ravisée sur une mesure totalitaire et sans justification professionnelle objective. Reste dans ce règlement un « principe de neutralité », que Neopost et la plupart des entreprises se gardent bien d'appliquer à elles-mêmes, nous envahissant quotidiennement de leur publicité. Un discours tapageur qui nous oblige à ne plus voir les réalités de la vie, les valeurs de la vie, les dimensions de l'être, et les êtres eux-mêmes, que comme des marchandises qui se produisent, qui se vendent, s'absorbent, et puis se jettent ! (François Brune, Le bonheur conforme).

Récupérations lors des déplacements en avion

La classe « premium » n'est plus considérée par la direction comme équivalente à une première classe ou à une classe « affaires ». Les salarié.e.s bénéficieront donc du repos d'une demi-journée dans les conditions prévues par la convention collective nationale des cadres de la métallurgie.

Mini bureaux

Certains bureaux ont rétréci en largeur de 40cm, soit 25 %. Ceci occasionne une promiscuité dont les salariés se passerait volontiers. La direction a déjà été interpellée, mais la qualité de vie au travail ne fait peut-être pas encore partie de ses « valeurs ». La principale valeur des entreprises c'est celle dont les travailleurs sont volés, leur sur-travail, comme l'a montré Proudhon, avant Marx.

Valeur créée par le travail = salaire + surtravail

Partage salaire / surtravail = lutte de classes

**Pour échanger sur tout sujet, réunion ce jour 16h00
à la cafétéria (RdC) ou
chaque jeudi 13h00 au local syndical 8^e étage**